



©Phil' Journé

Le Secrétariat international permanent Droits de l'Homme et gouvernements locaux

Le Secrétariat international permanent *Droits de l'Homme et gouvernements locaux*, association de droit français (loi 1901) créée en 2007, est une structure permanente basée à Nantes (France) et dotée de deux missions principales complémentaires :

- aider au renforcement et au développement de réseaux internationaux d'acteurs du domaine des droits de l'Homme, notamment les acteurs de terrain (ONG et gouvernements locaux).

- organiser, tous les deux ans à Nantes, la réunion de ces acteurs : le **Forum mondial des droits de l'Homme**.

Ce forum a été créé, dès l'origine (2004), à l'initiative de l'UNESCO (SHS), pour soutenir les réseaux d'acteurs impliqués dans la **protection, le respect et la mise en œuvre des droits de l'Homme** en renforçant la solidarité entre ces

différents acteurs (responsables politiques, militants et dirigeants d'ONG, universitaires et experts internationaux, représentants d'organisations internationales...). Lors du Forum mondial des droits de l'Homme, chacun est invité à dialoguer librement, à **échanger connaissances et les bonnes pratiques**, et à débattre sur un pied d'égalité.

Le secrétariat s'est constitué avec l'appui de **Nantes Métropole** (communauté urbaine), de la **Région des Pays de la Loire**, du **Département de Loire-Atlantique** et de la **Ville de Nantes** et travaille en étroite collaboration avec ses différents partenaires.

Le 3^e Forum mondial des droits de l'Homme a eu lieu du 30 juin au 3 juillet 2008 et a réuni quelque **2500 participants et intervenants de plus de 100 nationalités différentes** ainsi que **1300 scolaires** de Nantes et ses environs.

Sommaire

- Présentation du Secrétariat
- Les droits de l'Homme dans la Cité
- Les actions
- Les moyens
- Les ateliers en ligne

- 3^e Forum mondial des droits de l'Homme 2008

secrétariat international permanent
droits de l'homme et gouvernements locaux
nantes, pays de la loire. france



Pour une prise en compte des droits de l'Homme à l'échelon local

Selon le triptyque désormais classique, les États - et par conséquent les pouvoirs publics - ont une triple obligation, celles de respecter, de protéger et de mettre en œuvre les droits de l'Homme. Les pouvoirs publics doivent donc non seulement respecter mais faire respecter les droits de l'Homme, et notamment dans les rapports entre personnes privées. Ils doivent aussi les mettre en œuvre, c'est-à-dire mobiliser les moyens adéquats pour permettre leur pleine effectivité. Et cela, qu'il s'agisse des droits civils et politiques (DCP) ou des droits économiques, sociaux et culturels (DESC).

Les villes et les gouvernements locaux, les autorités locales sont de ces «pouvoirs publics» qui, notamment en matière de DESC, peuvent faire la différence en développant les droits, en matière de logement, de santé, d'emploi, mais aussi en matière d'éducation et de loisirs, de « participation à la vie culturelle » par exemple. Et cela, d'autant plus que les DESC sont le plus souvent de réalisation progressive. Il est significatif que le Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies mentionne désormais de manière systématique « les obligations des acteurs autres que les États parties » et, notamment, celles des collectivités locales.

Cette prise en compte des droits de l'Homme à l'échelon local, implique la mobilisation de tous les acteurs, acteurs privés et acteurs publics, à travers des initiatives et des partenariats inédits, et de nouvelles solidarités, facilitant le "vouloir vivre ensemble". Il faudrait pouvoir recenser les "bonnes pratiques" qui se développent en la matière, au niveau institutionnel ou dans un cadre informel.

Dès le deuxième Forum mondial des droits de l'Homme, à Nantes en juillet 2006, l'accent avait été mis sur le thème des « droits de l'Homme dans la cité » et sur le rôle des « gouvernements locaux » en matière de droits de l'Homme, agissant seuls ou en réseaux tels que la Conférence des villes européennes pour les droits de l'Homme ou la Coalition européenne des villes contre le racisme. Mais, à l'échelle internationale, c'est avec la fédération mondiale des collectivités locales **Cités et gouvernements locaux unis (CGLU)** qu'une synergie dans le domaine des droits de l'Homme est apparue indispensable.

Lors du dernier congrès mondial de CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) en novembre 2007, à Jeju (Corée du sud), le Secrétariat international permanent Droits de l'Homme et gouvernements locaux (SPIDH) s'est vu confier l'animation du groupe de travail sur la Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité. Cette animation s'inscrit dans le cadre du groupe de travail « Droits de l'Homme et gouvernements locaux » de la commission Inclusion sociale et démocratie participative (CISDP) de CGLU, présidée par Elói Pietá, maire de Guarulhos, Brésil et co-présidée par Ricard Gomà, maire-adjoint de Barcelone, Espagne). Ce groupe de travail a pour mission d'élaborer et de diffuser la **Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité**.



La Charte agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité

Comme organisations politiques et humaines, les gouvernements locaux (communes, régions, provinces...) sont des acteurs - à part entière - de la garantie, de la mise en œuvre et de la promotion des droits de l'Homme. Au regard de leurs compétences, des responsabilités particulières leur incombent pour la mise en œuvre concrète des droits de tous les êtres humains présents sur leurs territoires, indépendamment de leur nationalité.

Aussi, des responsables politiques locaux réunis au sein de la fédération mondiale CGLU (Cités et gouvernements locaux unis) ont-ils souhaité élaborer un texte de référence relatif à la mise en œuvre des droits de l'Homme par les gouvernements locaux : c'est le sens de l'élaboration de la **Charte-agenda mondiale des droits de l'Homme dans la Cité**. Cette charte, à dimension internationale, est appelée à devenir un instrument de mise en œuvre de politiques publiques inclusives. Son but est de permettre de rendre effectif, sur le territoire du plus grand nombre de collectivités locales à travers le monde, un certain nombre de droits contenus dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme et dans les pactes internationaux qui en découlent.

Les collectivités locales s'engagent ainsi à reconnaître, protéger et mettre en œuvre les droits suivants : droit à la ville, droits à la démocratie participative, droit à la paix et la sécurité dans la Cité, droits des enfants, droit aux services publics essentiels, droit à l'éducation, à la culture et la diversité, droit au domicile et au logement, droit à l'eau, à l'énergie et à l'alimentation, droit à l'environnement, aux transports publics et au développement urbain durable.

A chaque droit correspond un « agenda » (programme local d'action), définissant les engagements de la cité pour la mise en œuvre de ce droit. Cet agenda, tout comme l'intégralité du projet de la Charte s'inscrit dans une **démarche participative** et d'évaluation continue. Ainsi, un échéancier (avec des objectifs à court ou moyen terme) et des critères d'évaluation de mise en œuvre de chaque droit seront également **déterminés avec l'ensemble des acteurs de la cité** (citoyens, mouvements sociaux, société civile, agents des collectivités, élus...).

En terme de calendrier, l'objectif est une adoption de la Charte-agenda par l'assemblée générale des membres lors du congrès mondial de CGLU en 2010.

Outre le travail sur la Charte agenda des droits de l'Homme dans la Cité, un certain nombre d'actions sont désormais engagées par le Secrétariat permanent :

Les actions en cours

- **Création et développement**, en partenariat avec la fédération internationale des collectivités locales CGLU (Cités et gouvernements locaux unis), d'un **réseau actif** réunissant le plus grand nombre d'acteurs impliqués dans la

défense, la protection et la réalisation des droits de l'Homme **aux niveaux local, mais aussi national et international**.

- Mise en place d'un outil de communication international performant : **une plate-forme web collaborative trilingue**, ouverte à la contribution de tous les acteurs engagé dans le domaine des droits de l'Homme, moyennant un système de droits d'accès personnels ; faire connaître cet outil à travers le monde et le développer.





Partager l'information

Le SPIDH a mis en place une plate-forme de travail collaboratif ouverte à tous les participants intéressés, sorte de "forum virtuel". Elle a pour ambition de rassembler les acteurs de toutes les catégories, réunis sur un pied d'égalité, travaillant ensemble pour faire face aux défis lancés aux droits de l'Homme, existants et émergents. Cela, pour renforcer la solidarité indispensable entre tous ceux qui travaillent dans ce domaine. **Des ateliers en ligne** peuvent être ainsi créés autour de thématiques diverses. Ils sont accessibles grâce à un système de droits d'accès (codes personnels).

- **Organisation tous les deux ans du Forum mondial des droits de l'Homme.** Le 4^e Forum mondial des droits de l'Homme aura lieu entre le 28 juin et le 2 juillet 2010.

- Diffusion de l'information et des connaissances (fondamentales et pratiques), **organisation des échanges entre les membres du réseau du Forum de Nantes** en s'intéressant prioritairement à l'action locale « inspirée » par les droits de l'Homme à travers, notamment, les médias électroniques.

- **Développement**, en lien avec CGLU, d'un observatoire international de la mise en œuvre des droits de l'Homme à l'échelon local, notamment dans le cadre des villes et/ou sous la responsabilité des autorités locales

- **Promotion des actions** visant à respecter, protéger et mettre en œuvre les droits, menées par les collectivités locales (ou sur leur territoires), seules ou en réseaux.

- **Participation** par tous les moyens appropriés et avec tous les partenaires concernés, à la réflexion et à l'action consacrées aux droits de l'Homme, comme acteur de référence au niveau international sur la thématique Droits de l'Homme et gouvernements locaux.

Les moyens

Le Secrétariat permanent de Nantes est une association, dirigée par un **conseil d'administration mixte**, composé à la fois de représentants des pouvoirs publics et de la société civile. Ce conseil d'administration est présidé par le **Professeur Emmanuel Decaux**, professeur de droit public international à l'université Paris II Panthéon-Assas, membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies. Il bénéficie, pour son fonctionnement, de financement croisés de **Nantes Métropole / communauté urbaine de Nantes, du Conseil régional des Pays de la Loire, du Conseil général de Loire-Atlantique et de la Ville de Nantes.**

Il est animé par une équipe de trois permanents maîtrisant à la fois les aspects juridiques, le fonctionnement des institutions publiques, l'organisation d'événements et la communication.



3^e Forum mondial des droits de l'Homme Nantes, France, 30 juin – 3 juillet 2008

Le Forum mondial des droits de l'Homme est une manifestation biennale qui a été organisée pour la première fois en mai 2004 par la Ville de Nantes, à l'initiative et avec le soutien de l'UNESCO (Organisation des Nations unies pour l'Éducation, la Science et la Culture).

Cette première édition a réuni quelque 1000 participants et intervenants, d'environ 70 nationalités différentes.

En 2006, l'organisation du 2^e Forum mondial des droits de l'Homme a bénéficié du soutien financier de Nantes Métropole (communauté urbaine de Nantes), de la Région des Pays de la Loire, du Département de Loire Atlantique, de la Ville

de Nantes, de la Caisse des dépôts, de l'Organisation internationale de la Francophonie et du ministère des Affaires étrangères / DGCID. La responsabilité éditoriale de la manifestation étant dévolue à Nantes Métropole, avec les conseils d'un comité scientifique international. **Cette deuxième édition a réuni 1 200 participants et intervenants d'environ 70 nationalités différentes.**

A l'issue du 2^e Forum (10 - 13 juillet 2006), il a été décidé de créer une structure ad hoc afin - notamment - de porter l'organisation intellectuelle et financière de la 3^e édition prévue pour juillet 2008. Un secrétariat permanent a donc été créé, sous forme associative (loi de 1901) en février 2007.

Le 3^e Forum mondial des droits de l'Homme s'est tenu du 30 juin au 3 juillet 2008. Il a rassemblé près de 2 500 participants et intervenants représentant environ une centaine de nationalités différentes (chiffres hors scolaires). Au total, c'est près de 3 800 personnes qui ont réellement participé au Forum 2008, contre 1200 en 2006.

Sur ces 3 800 personnes, environ 400 étaient des intervenants qui ont organisé et/ou participé aux différentes séances plénières (4) et tables rondes (39) proposés par l'organisation du Forum ou par des organisations diverses, l'ensemble du programme ayant été validé par le comité scientifique (voir composition p.8)



Des objectifs atteints

Tant sur le plan quantitatif (voir encadré p.5) que sur le plan des contenus, les objectifs fixés pour l'organisation de ce 3^e Forum mondial des droits de l'Homme ont été atteints.

Sur les conseils d'un comité scientifique représentatif des différentes composantes du public visé, le 3^e Forum a été découpé en quatre grands thèmes, de l'universel au local, conformément au sous-titre de la manifestation *Des principes universels à l'action locale*

1. Un thème « général » faisant référence au 60^e anniversaire de la **Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948 - 1968) - 60 ans après...** l'actualité de la **Déclaration universelle des droits de l'Homme** - qui a notamment été abordé lors de la soirée officielle d'ouverture (lundi 30 juin) à travers une table ronde animée par Stéphane Hessel, ambassadeur de France, ancien déporté, grand témoin de l'adoption en 1948 de la DUDH.

©Samuel Bollendorff (L'Œil public)



2. Un thème lié aux conditions de mise en œuvre des droits de l'Homme dans un contexte de globalisation internationale : **les droits de l'Homme, entre globalisation et solidarité internationale** (mardi 1^{er} juillet).

3. Un thème « Europe » à mettre en relation avec le lancement de la présidence française de l'Union européenne le 1^{er} juillet 2008. Ce thème - **Quelle Europe pour les droits de l'Homme ? Quels droits de l'Homme pour l'Europe ?** - a donné lieu à une opération commune (mercredi 2 juillet) entre le Forum de Nantes et l'Université d'été de la solidarité internationale qui s'est tenue à Nantes du 2 au 5 juillet avec quelque 800 participants représentant les principales ONG françaises.

4. Un thème directement lié à la raison d'être du Secrétariat permanent « Droits de l'Homme et gouvernements locaux » : **Gouvernance locale et droits de l'Homme : une efficacité à portée de citoyens ?**

A chacun de ces grands thèmes, correspondaient une séance plénière (organisation générale du Forum) et des tables rondes (organisations diverses).

Des partenariats productifs

Par ailleurs, il faut noter la qualité des événements associés au Forum qui se sont déroulés à la Cité internationale des congrès Nantes Métropole et, notamment :

- **La tenue de l'assemblée générale de la Coalition mondiale contre la peine de mort** (plus d'une centaine de personnes), suivi d'une conférence-débat avec le public du Forum (lundi 30 juin).

- **La création, à Nantes, de la Coalition internationale des villes contre le racisme**, suivi d'une conférence-débat avec le public du Forum (lundi 30 juin) en présence de Pierre Sané, sous-directeur général de l'UNESCO ; de Mohamed Sajid, député-maire de Casablanca, président de la Coalition des villes arabes contre le racisme ; du président de la Coalition européenne des villes contre le racisme et des représentants des coalitions des villes latino-américaines, nord-américaines, asiatiques et d'Afrique sub-saharienne.

- **La séance introductive de l'Université d'été de la solidarité internationale du CRID** qui a rassemblé plus de 400 personnes (mercredi 2 juillet), suivi d'une séance plénière co-organisée avec le Forum, en présence notamment de: Rajagopal P.V., leader du Mouvement des Sans Terre en Inde ; le ministre bolivien des Affaires étrangères, David Choquahuena ; Catarina de Albuquerque, présidente du groupe de travail sur le protocole additionnel au pacte des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies ; etc.



Soirée spéciale organisée en commun avec le CRID - Université d'été de la solidarité internationale ©Phil Journée



Les personnalités présentes

Il serait fastidieux de citer ici toutes les personnalités présentes à l'occasion du 3^e Forum mondial des droits de l'Homme. Mais il faut noter une présence renforcée des représentants et experts du système des Nations unies et, pour la première fois, la présence d'une représentante en exercice du Gouvernement de la République française en la personne de **Rama Yade, secrétaire d'État aux relations internationales et aux droits de l'Homme** qui était présente à

l'ouverture officielle du Forum (lundi 30 juin 2008).

Il convient aussi de souligner la présence de **Stéphane Hessel**, Ambassadeur de France, ancien résistant, déporté, ancien ambassadeur français auprès des Nations unies, grand témoin de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'Homme en 1948. Enfin, signalons la présence d'**Albert Jacquard**, scientifique et humaniste français, fondateur de Droit au logement, à la séance de clôture du Forum.

Liste non exhaustive :

Parmi les représentants et experts des Nations unies, on notera notamment la présence de :

- Catarina de ALBUQUERQUE, présidente du groupe de travail sur le protocole additionnel au pacte international des droits économiques, sociaux et culturels
- Amady BA, chef de la division de la complémentarité et de la coopération internationale au bureau du procureur de la Cour pénale internationale
- Saâdia BELMIR, membre du Comité des Nations unies pour l'élimination de la torture
- José BENGGOA, membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme
- Général Jean COT, ancien commandant de la FORPRONU (Force de protection des Nations unies en ex-Yougoslavie)
- Luis GALLEGOS CHIRIBOGA, ambassadeur de la République d'Équateur auprès des Nations unies, membre du comité des nations unies pour l'élimination de la torture
- Doru Romulus COSTEA, diplomate (Roumanie), président du Conseil des droits de l'Homme
- Wataru IWAMOTO, directeur de la Division des sciences sociales de l'UNESCO
- Asma JAHANGIR, avocate près la cour suprême du Pakistan, rapporteure spéciale sur la liberté de religion et de croyance
- Hatem KOTRANE, expert indépendant, membre du Comité des droits de l'enfant
- Antonio PAPISCA, directeur du centre interdépartemental des recherches et services sur les droits de l'Homme et des citoyens,

- Université de Padoue, responsable de la Chaire UNESCO en droits de l'Homme, Italie
- Paulo Sérgio PINHEIRO, professeur de droit, ancien Rapporteur spécial des Nations unies sur la situation au Myanmar (Birmanie)
- Ibrahim SALAMA, chef du service des traités, Haut commissariat aux droits de l'Homme
- Pierre SANE, sous-directeur général de l'UNESCO
- Magdalena SEPULVEDA, experte indépendante sur la question des droits de l'Homme et de l'extrême pauvreté, expert près la Commission interaméricaine des droits de l'Homme, Argentine
- Philippe TEXIER, conseiller à la Cour de cassation, France ; président du Comité des droits économiques, sociaux et culturels.

Parmi les représentants des ONG nationales et internationales :

- Samir AMIN (Égypte), directeur du Forum pour le Tiers-Monde à Dakar, Sénégal
- Souhayr BELHASSEN (Tunisie), présidente de la Fédération internationale des ligues des droits de l'Homme
- Yves BERTHELOT, président du CFSI (Comité français de la solidarité internationale) et du PEKEA
- Paul BOUCHET, avocat (France), ancien président d'ATD Quart Monde
- Rony BRAUMAN (France), ancien président de Médecins sans frontières
- Reed BRODY, responsable Europe de Human Rights Watch, Bruxelles

- Rachel BUGLER, coordinatrice Europe orientale, Conseil européen des réfugiés et exilés (CERE)
- Sylvie BUKHARI DE PONTUAL, avocate (France), présidente de la FIACAT (Fédération internationale Action des Chrétiens contre la torture)
- Olivier CLOCHARD, représentant de Migreurop
- Jean-Pierre DARDAUD (France), président de Frère des Hommes
- Ousmane DIARRA, président de l'association des expulsés du Mali
- Delphine DJIRAIBE (Tchad), avocate et défenseur des droits de l'Homme
- Douglas ESTEVAM, mouvement des sans terre d'Amérique latine, Brésil
- Jean-Marie FARDEAU, directeur du bureau français de Human Rights Watch
- Simon FOREMAN, président de la coalition française pour la Cour pénale internationale, France
- Geneviève GARRIGOS, présidente d'Amnesty International, section française
- Levent KUTLU, Fondation turque des droits de l'Homme
- Thibaud LEMIERE (France), président de la FASTI
- Meryem MARZOUKI, présidente de la fondation européenne EDRI (European Digital Rights)
- Gaye PETEK, présidente de ELELE (Migrations et cultures de Turquie)
- Patrick PEUGEOT (France), président de la CIMADE
- RAJAGOPAL P.V., leader du mouvement des Sans Terre, Inde
- Pierre SAGLIO (France), président de ATD Quart Monde



- Ben SEKOU SYLLA, président du Conseil national des organisations de la société civile, Guinée
- Frédéric TIBERGHEN (France), conseiller d'État, président du SSAE (Service social d'aide aux émigrants)
- Flavio VALENTE, FIAN International
- Jingsheng WEI, dissident chinois, président de Fondation Wei Jingsheng, Chine/USA

Parmi les représentants des organisations régionales et inter-gouvernementales (hors Nations unies) :

- Hélène FLAUTRE (France), députée européenne, présidente de la Commission des droits de l'Homme du Parlement européen
- Riina KIONKA, représentante personnelle du Secrétaire général du Conseil européen pour les droits de l'Homme, Union européenne
- Martine ROURE (France), vice-présidente du Parlement européen
- Morten KJAERUM (Danemark), directeur de l'Agence de l'Union européenne pour les droits fondamentaux, Vienne / Autriche
- Angela MELO (Mozambique), vice-présidente de la Commission africaine des droits de l'Homme et des peuples, Union africaine
- Polonca KONCAR, présidente du Comité européen des droits sociaux (Union européenne)
- Hugo SADA, délégué à la Paix et aux droits de l'Homme de l'Organisation internationale de la Francophonie
- Anders KNAPE (Suède), vice président du Congrès des pouvoirs locaux et des régions du Conseil de l'Europe
- Luc VAN DEN BRANDE (Belgique), président du Comité des régions de l'Union européenne,
- Geoffrey HARRIS, chef de l'unité Droits de l'Homme, direction générale des affaires extérieures, Parlement européen
- Michael GUET, Division des Roms et gens du voyage, Conseil de l'Europe

Parmi les représentants des États et des institutions nationales :

- Claire BRISSET (France), ex-défenseuse des droits de l'enfant
- David CHOQUEHUANCA, ministre des Affaires étrangères de Bolivie
- Jampal CHOSANG, représentant en France

- du Dalaï Lama, Tibet
- Marc DUBOURDIEU (France), directeur général de la HALDE (Haute autorité de lutte contre les discriminations)
- Miguel Angel ESTRELLA (Argentine), pianiste, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire auprès de l'UNESCO
- Michel FORST (France), secrétaire général de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme, rapporteur des Nations unies pour la situation en Haïti
- Michel DOUCIN (France), ancien ambassadeur pour les droits de l'Homme, ambassadeur chargé de la bioéthique et de la Responsabilité sociale des entreprises.
- Eva ERSBOLL (Danemark), Institut danois des droits de l'Homme
- Blandine KRIEGEL (France), philosophe, présidente du Haut conseil à l'intégration,
- Christian LE ROUX (France), directeur de cabinet du Médiateur de la République
- Sidi Mohammed Omar MANSOUR, représentant du Front Polisario en France
- Lucie OTHALOVA (République tchèque), secrétaire générale du Conseil gouvernemental pour les droits de l'Homme,
- Joël THORAVAL (France), président de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme
- Françoise VERGES (France), historienne, présidente du Comité français pour la mémoire de l'esclavage
- Sophie VUILLET TAVERNIER (France), directrice des affaires juridiques, des affaires internationales et de l'expertise de la Commission nationale Informatique et Libertés
- Catherine WITHOL DE WEDEN (France), directrice de recherche au CNRS, spécialiste des migrations
- Rama YADE (France), Secrétaire d'État aux affaires étrangères et aux droits de l'Homme
- François ZIMERAY (France), ambassadeur pour les droits de l'Homme.

Parmi les représentants des collectivités locales (hors région) :

- Jolanta BARSKA (Pologne), maire de Nysa
- Patrick BRAOUEZEC (France), président de Plaine Commune (Saint-Denis), vice-président de la commission Inclusion sociale et démocratie participative de CGLU, France
- Gloria CUARTAS (Colombie), ancienne

- maire de San José de Aparto ; Prix de l'édit de Nantes 2008
- Joseph GAVIDI (Fidji), député-maire de Suva; représentant de la Coalition des villes asiatiques contre le racisme
- Eduardo MANCUSO, adjoint au maire de Guarulhos (Brésil), représentant de la Commission inclusion sociale et démocratie participative de CGLU
- Alok MUKHERJEE (Canada), représentant de la Coalition des villes nord-américaines contre le racisme
- Logie NAIDOO (Afrique du sud) , 1er maire-adjoint de la ville de Durban ; représentant de la Coalition des villes africaines sub-sahariennes contre le racisme
- Mohamed SAJID (Maroc), député-maire de Casablanca ; président de la Coalition des villes arabes contre le racisme
- Manuel TORNARE (Suisse), maire de Genève.

Et aussi :

- François-Régis HUTIN (France), président-directeur général du groupe Ouest-France
- Jaume SAURA (Espagne / Catalogne), président de l'Institut catalan des droits de l'Homme.

Membres du Comité scientifique du Secrétariat international permanent Droits de l'Homme et gouvernements locaux

- Federico ANDREU-GUZMÁN, secrétaire général adjoint et conseiller général de la Commission internationale des juristes (Colombie)
- Martine ANSTETT, bureau de l'Etat de droit et des libertés, sous-direction de la gouvernance démocratique, DGCID, Ministère des Affaires étrangères (France)
- Antoine BERNARD, directeur exécutif de la Fédération internationale des ligues des droits de l'homme (siège à Paris, France)
- Laurence BOISSON DE CHAZOURNES, professeur et directrice du Département de droit international public et organisation internationale, Faculté de droit, Université de Genève (Suisse)
- Virginia BRAS GOMES, membre du Comité ONU sur les droits économiques, sociaux et culturels (DESC), directrice du département de la Recherche sociale et les Relations internationales (direction générale de la Soli



darité et de la Sécurité sociale - ministère portugais du Travail et de la Solidarité (Portugal)

- Sylvie BUKHARI DE PONTUAL, présidente de la FIACAT (Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture), avocate, enseignante en droit international à la faculté des Sciences sociales de l'Institut catholique de Paris (France)

- Christine CHANET, conseillère à la Cour de cassation française, représentante personnelle du Haut Commissaire des Nations unies aux droits de l'homme pour Cuba, ancienne présidente du Comité des droits de l'Homme des Nations Unies (France)

- Abdoullah CISSÉ, professeur des universités, recteur de l'Université de Bambey, Diourbel (Sénégal)

- Emmanuel DECAUX, président du Secrétariat international permanent « Droits de l'Homme et gouvernements locaux » de Nantes, membre du Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU, professeur de droit international à l'Université Paris II Panthéon-Assas, (France)

- Yvonne DONDEERS, professeur, directrice adjointe du Centre de droit international de la faculté de droit de l'université d'Amsterdam (Pays-Bas)

- Michel DOUCIN, ancien ambassadeur pour les droits de l'Homme (France)

- Jean-Marie FARDEAU, directeur du bureau parisien de Human Rights Watch (France)

- Michel FORST, secrétaire général de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (France)

- Ryuichi IDA, professeur de droit à l'université de Kyoto, ancien président du Comité international de bioéthique de l'UNESCO (Japon)

- Pierre-Henri IMBERT, ancien directeur général des droits de l'Homme du Conseil de l'Europe, docteur et agrégé de droit public (France)

- Ibrahim KABOGLU, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Marmara, ancien président du Conseil consultatif des droits de l'homme, (Turquie)

- Anil NAIDOO, directeur général de Indiba Africa Development Alliance (Durban), avocat auprès de la Haute-cour d'Afrique du Sud, président de la coalition sud-africaine pour la Cour pénale internationale, (Afrique du Sud)

Fatsah OUGUERGOUZ, professeur, juge à la Cour africaine des droits de l'Homme et des peuples, directeur exécutif de la Fondation africaine pour le droit international ; ancien secrétaire de la Cour internationale de Justice de La Haye (Algérie)

- Francis PERRIN, membre du Comité exécutif et ancien président d'Amnesty International section française (France)

- Mónica PINTO, professeur de droit public ; coordinatrice du programme Droits de l'Homme à l'Université de Buenos Aires (Argentine)

- Hugo SADA, délégué à la paix, à la démocratie et aux droits de l'Homme, Organisation internationale de la Francophonie ; suppléante Mme Alexandra Veleva

- Pierre SANÉ, sous-directeur général de l'UNESCO, secteur des sciences humaines et sociales (Nations unies)

- William SCHABAS, professeur, directeur du Centre irlandais pour les droits de l'Homme, université nationale d'Irlande (Canada / Irlande)

- Linos SICILIANOS, Université d'Athènes, membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD) de l'ONU (Grèce / Nations Unies)

- Yann TANGUY, professeur de droit public, Université de Nantes ; directeur délégué de l'Université numérique juridique francophone (UNJF) ; président honoraire de l'Université de Nantes (France)

- Philippe TEXIER, conseiller à la Cour de cassation, président du comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies (France)

- Théo VAN BOVEN, professeur de droit international, Université de Maastricht, ancien rapporteur spécial sur la question de la torture (Pays-Bas)

- Leïla ZERROUGUI, vice-présidente de la Commission internationale des juristes, juge; présidente du groupe de travail sur la détention arbitraire de l'ONU (Algérie)

Contact

Secrétariat international permanent
Droits de l'Homme et gouvernements locaux
34, rue Fouré
44000 Nantes, France

Tel : 00 33 (0)2 51 83 70 10
Fax : 00 33 (0)2 51 82 84 75

www.spidh.org
secretariat@spidh.org

secrétariat international permanent
droits de l'homme et gouvernements locaux
nantes, pays de la loire. france



Les partenaires du Secrétariat et du Forum




secrétariat international permanent
droits de l'homme et gouvernements locaux
nantes, pays de la loire. france


“Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. [...]”

*Article premier de la Déclaration universelle des droits de l'Homme
adoptée par l'assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948.*